



PROJET DE BIOSÉCURITÉ AU CAMEROUN

Développement et mise en place d'un système national de suivi et de contrôle (cadre) des organismes vivants modifiés (OVM) et des espèces exotiques envahissantes (EEE)

UNE POLITIQUE NATIONALE DE BIOSÉCURITÉ

La présente politique a été réalisée avec l'appui du PNUE/FEM et du Gouvernement camerounais à travers le ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Sous la supervision de:

L'unité de Coordination du Projet de Biosécurité au Cameroun (MINEPDED)

&

Le groupe de travail de la Composante 1 du projet (MINEPDED)



Mars, 2016

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iii
REMERCIEMENTS	v
AVERTISSEMENT	vi
MEILLEURE CITATION POUR LA PRÉSENTE PUBLICATION	vii
COORDONNEES	viii
RÉSUMÉ	1
INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 : APPROCHES POUR LA MISE EN PLACE D’UN SYSTÈME DE BIOSÉCURITÉ POUR LE CAMEROUN	11
I. APPROCHE INSTITUTIONNELLE	11
I.1 Placer Les questions de biosécurité sous le regard vigilant d’un département ministériel	11
I.2. OPTION 1 : Faisabilité de la création d’un ministère en charge des questions de biosécurité.....	13
I.3 Option 3: Création d’une agence ou d’une autorité en charge de la biosecurité.	14
I.4. Cadre/Système de biosécurité du Ghana.....	14
II. STRATÉGIE JURIDIQUE	22
II.1 Réviser les législations sectorielles pour une meilleure prise en compte des préoccupations de biosécurité.....	22
II.2 Adopter un texte qui s’inspire d’une vision d’ensemble et traite de façon intégrée la biosécurité dans la totalité de ses aspects.	23
II.3. Orientations pour une nouvelle législation	26
CHAPITRE II: CONTENU TECHNIQUE DES LÉGISLATIONS SECTORIELLES POUR UN SYSTÈME EFFICACE DE BIOSÉCURITÉ	28
I. SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS	28
II. SANTÉ DES VÉGÉTAUX	30
III. SANTÉ ANIMALE	32
IV. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)	34
V. BIODIVERSITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES	34
CHAPITRE 3 : OBSERVATIONS, DISCUSSIONS ET ÉTAPES SUIVANTES	36
I. OBSERVATIONS FAITES A PARTIR DE L’EXAMEN DE LA BIOSECURITE DANS D’AUTRES PAYS	36
II. DISCUSSIONS ET ÉTAPE SUIVANTE	36
CONCLUSION	38
RÉFÉRENCES	40
ANNEXES	43

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAHA	Belize Agricultural Health Authority (Autorité sanitaire pour l'Agriculture au Belize)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CNB	Comité national de Biosécurité
CNCOSAC	Comité national du Codex Alimentarius et de la sécurité sanitaire des aliments au Cameroun
CNP	Conseil national phytosanitaire
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
APE	Agence de protection de l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASA	Faculté d'Agriculture et des Sciences Agronomiques
FDB	Food and Drugs Board (Conseil des Aliments et des Médicaments)
FDL	Food and Drugs Law (Loi sur les aliments et les médicaments)
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
GSB	Ghana Standards Board (Office ghanéen des normes)
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
IRAD	Institut de recherche agricole pour le développement
IRD	Institut de Recherches en Développement
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
NIMP	Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
OVM	Organisme vivant modifié
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, de la Pêche et des Industries animales
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MOFA	Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (Ghana)
CCNB	Comité consultatif national de biosécurité
SPANB	Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité
ANE	Agence nationale d'exécution
NIMP	Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires
ONPV	Organisation nationale pour la protection des végétaux
ANO	Agence nationale des normes
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIE	Organisation internationale des Épizooties
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UCP	Unité de Coordination du Projet

DGP	Division de la gestion des pesticides
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPRSD	Direction des services de protection des végétaux et de la réglementation
RGDIP	Revue Générale de Droit et de Jurisprudence
SFDI	Société française pour le Droit International
CCT	Comité consultatif technique
CCTSA	Comité consultatif technique pour la santé animale
CCTB	Comité consultatif technique pour la biosécurité
CCTSSA	Comité consultatif technique pour la sécurité sanitaire des aliments
CCTSVQ	Comité consultatif technique pour la santé des végétaux et la quarantaine
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
WWF	Fonds mondial pour la Nature

REMERCIEMENTS

La présente activité a été menée dans le cadre du projet PNUE/FEM n° GFL/3651 – Développement et mise en place d'un système (cadre) national de suivi et de contrôle des organismes vivants modifiés (OVM) et des espèces exotiques envahissantes (EEE), communément appelé Projet de Biosécurité au Cameroun. L'agence nationale d'exécution du projet est le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), à l'intention duquel le présent rapport a été préparé.

Nos remerciements vont aux entités ci-après : le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) pour l'appui financier, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour leur assistance technique et leur encadrement.

Les consultants, les Dr Avodele Maria et Kenfack Jean expriment ici leur gratitude à Monsieur Wouamane Mbele, coordonnateur du projet et à son équipe composée de messieurs Declean Chongwa Ambe D., Assistant technique et administratif du projet et Ngong Clouvis J., assistant financier du projet, tous du MINEPDED, pour leurs efforts inlassables dans l'organisation des rencontres avec les consultants dans l'optique de fournir à ces derniers toutes les informations nécessaires à l'achèvement réussi de la mission qui leur était assignée.

Nos remerciements vont aux membres du groupe de travail de la Composante 1, notamment Souop Daniel, Alice Ndikontar, Dr Vitalis Chepnda, Estelle Mawal A Mbassa, Patrice Kuitekam.

Nous n'oublions pas aussi les membres des groupes de travail des autres composantes, à savoir Ndongo Barthélémy, Pedhom Christine, Wagnoun Valentin, Nyasse Barthélémy, Natang Priscilla et Iroume Roger Noel, pour leurs contributions utiles aux plans d'activités détaillés à mettre en œuvre. Nous exprimons nos sincères remerciements au Dr Mbah David, conseiller technique du projet, pour avoir trouvé du temps à nous consacrer pour éclairer davantage certains domaines et possibilités de mise en œuvre de la biosécurité, au Dr Mauremootoo, conseiller technique du projet pour ses conseils et orientations dans la mise en œuvre du projet tel que conçu, à Mme Galega Prudence Tangham, conseiller technique n° 1 au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable pour ses avis techniques et informations sur la mise en œuvre du projet et des informations cruciales à inclure dans le document du projet.

Les consultants souhaitent particulièrement témoigner leur reconnaissance à Monsieur Alex Owusu-Biney, Gestionnaire du portefeuille (Biosécurité), Division de la coordination FEM pour la mise en œuvre de la politique environnementale du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour sa contribution à la production du rapport par ses importantes suggestions et le temps précieux qu'il a consacré à l'édition de ce document en vue de sa finalisation.

À tous ceux et celles qui ont apporté leur concours aux consultants, de quelque manière que ce soit, pour la réussite du présent travail, nous disons infiniment merci.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans le présent document sont, selon les auteurs, exactes au moment de leur publication. Les images utilisées n'ont fait l'objet d'aucune vérification indépendante, il est donc possible qu'elles contiennent des erreurs. Les avis exprimés dans cette publication ne sont pas nécessairement ceux du PNUE, du MINEPDED ou des organisations représentées dans le groupe de travail de la Composante 1. Le PNUE, le MINEPDED ou les organisations représentées dans le groupe de travail de la composante 1 ne sont pas responsables des informations contenues dans ce document. Elles ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite de garantie sur l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou le contenu des informations figurant dans le présent document.

En aucun cas, le PNUE, le MINEPDED ou les organisations représentées dans le groupe de travail de la Composante 1 ne sont responsables d'aucune perte, dégât ou dépense encourue ou subie résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations contenues dans le présent document, y compris mais sans s'y limiter, d'aucune erreur, faute, omission ou défaillance. Ces organisations ne peuvent, sous aucun prétexte, être tenus responsables d'aucun dommage direct, indirect, accidentel, spécial, punitif ou induit.

Ce document a été traduit de la version originale en anglais. En cas d'ambiguïté dans l'interprétation, c'est la version anglaise qui fait foi.

MEILLEURE CITATION POUR LA PRESENTE PUBLICATION

MINEPDED, 2015. Rapport sur la politique nationale de biosécurité. Rapport du consultant préparé dans le cadre du projet PNUE/FEM de biosécurité au Cameroun intitulé “Développement et mise en place d’un système (cadre) national de suivi et de contrôle des organismes vivants modifiés (OVM) et des espèces exotiques envahissantes (EEE)” en droite ligne du projet de biosécurité au Cameroun.

COORDONNÉES

1. AUTEURS

Dr Ayodele Maria

**Institut international
d'Agriculture tropicale
Ibadan, Nigéria
Consultante internationale
Tél. : 00234 8034 989 117
Courriel : m.ayodele@cgiar.org
Skype : mayodele6**

Dr Jean Kenfack

**Ministère de l'Environnement, de la Protection
de la Nature et du Développement durable
Consultant national
Tél. : (237) 6 99 93 66 98/ 222 23 68 82
Courriel : jekenfac@yahoo.fr**

2. UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET

N°	NOM	POSTE	INSTITUTION	CONTACTS
1	M.WOUAMANE MBELE	Coordonnateur du projet	MINEPDED	699 51 31 17 wouamane@yahoo.fr
2	M. DECLAN AMBE	Assistant technique et administratif du projet	MINEPDED	677 02 22 85 declanambe@yahoo.co.uk
3	M.NGONG CLOUVIS J.	Assistant financier du projet	MINEPDED	675 95 92 97 clouvisjohnbang@yahoo.com

3. CONSEILLERS TECHNIQUES DU PROJET

N°	NOM	POSTE	INSTITUTION	CONTACTS
1	Dr JOHN MAUREMOOTOO	Conseiller technique du projet	ROYAUME-UNI	Mobile : (+44(0) 784 621 9689 jmauremootoo@gmail.com
2	Dr. DAVID A. MBAH	Conseiller technique	CAMEROUN	677 83 91 41

		du projet		dambah@yahoo.co.uk
--	--	-----------	--	--------------------

4. GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMPOSANTE

COMPOSANT E	Équipe de la composante	POSTE	INSTITUTION	CONTACTS
1	SOUOP Daniel	Ingénieur agronome	MINADER	699 81 60 43/22 13 43 /25 danielsouop@yahoo.fr
2	NDIKONTAR Alice	Responsable en chef de la santé des végétaux	MINADER	677 56 12 40 ndikontarali@yahoo.co.uk
3	Dr CHEPNDA Vitalis	Sous-Directeur/Secrétaire permanent du projet des zoonoses	MINEPIA	699 00 37 22 drchepnda@yahoo.co.uk
4	MAWAL A MBASSA Estelle	Charge d'études assistant n°2/DAJ	MINEPDED	677 48 96 34 estelle-mawal@gmail.com
5	KUITEKAM Patrice	Membre du personnel	MINADER	675 47 79 93 kuitekam@yahoo.fr

5. L'ÉQUIPE DES TRADUCTEURS

Ce document a été traduit en Anglais et en Français par:

- 1- Nkadmvi Emmanuel Nchamukong, Traducteur Principal, Chef de la Cellule de Traduction/MINEPDED, Tél.: 677 50 15 69,
E-mail: nchamukong@yahoo.com;
- 2- Gouet Gouet Joseph, Traducteur Principal, Chargé d'Etudes Assistant à la Cellule de Traduction/MINEPDED, Tél.: 677 86 20 90;
E-mail: josembombo@yahoo.com;
- 3- Seppi Samou Nathalie, Traductrice-Interprète, Chargée d'Etudes Assistant à la Cellule de Traduction/MINESUP Tél.: 675 63 59 42
E-mail: sasena@yahoo.fr.

RÉSUMÉ

Le Projet de Biosécurité au Cameroun comporte sept composantes et activités et le présent rapport porte sur la Composante 1, activité 1.1.2 consacrée au développement d'une politique nationale de biosécurité pour le Cameroun.

Ce projet est financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec la participation au financement du gouvernement camerounais à travers le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), dans le cadre d'un accord bilatéral.

La mise en œuvre, la supervision et les livrables du projet font l'objet d'un suivi par un groupe de travail, des conseillers techniques et l'Unité de Coordination du Projet (UCP), mis en place au MINEPDED pour faciliter l'exécution des activités entreprises par les consultants et fournir toutes les conditions nécessaires à la réalisation dudit projet.

La présente activité a pour objectifs de réaliser une revue du cadre juridique et institutionnel de biosécurité au Cameroun, et également d'identifier les institutions, les ministères impliqués, leur contrôle, leurs missions, les textes juridiques régissant les responsabilités et actions de chaque secteur de la biosécurité. À la fin de la revue, l'objectif visé est de proposer une politique susceptible d'être mise en œuvre au Cameroun au regard des politiques et stratégies de biosécurité appliquées dans d'autres pays.

Au cours de l'étude, l'on a observé qu'il n'existe pas de document consolidé et harmonisé dédié à la politique de biosécurité au Cameroun, ou tout autre document officiel dans ce domaine au ministère en charge de l'Environnement (MINEPDED).

Toutefois, le seul document qui ressemblait à une politique comportant quelques éléments se trouvait dans les objectifs et cibles stratégiques développés dans la Stratégie et Plan d'action national pour la biodiversité révisée (SPANB II), surtout la cible 7 qui invite à la gestion durable des espèces endémiques menacées (MINEPDED, 2012).

La présente étude a pour objet de proposer des options en faveur d'une politique de biosécurité pour le Cameroun. En effet, avec les échanges commerciaux internationaux et la circulation des personnes et des biens, leurs introductions, leurs incursions et leurs impacts sont visibles, d'où l'urgence et la nécessité de la mise en place d'un système harmonisé de biosécurité pour le Cameroun. L'importance de l'élaboration d'une telle politique est déjà soulignée dans de document de vision pour la croissance et l'emploi du Cameroun à l'horizon 2035 et ses orientations prioritaires telles que définies dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Ce document donne des options de développement pour stimuler les principaux secteurs de production qui dépendent en grande partie de la diversité biologique. L'avènement du document de stratégie nationale, associé à d'autres facteurs, a conduit à la révision du SPANB. Par conséquent, l'élaboration d'un document de politique nationale pour la biosécurité devient un impératif. Un tel document doit comporter des principes éthiques et des obligations juridiques, conformément aux normes nationales et internationales.

Pendant les consultations, bien qu'il n'y ait pas de document de politique harmonisé s'appliquant à tous les secteurs de la biosécurité, l'on a observé qu'il existait des lois spécifiques régissant chaque secteur placé sous la responsabilité de différentes institutions.

Une autre observation d'importance a été les chevauchements de politiques et les redondances d'activités exécutées dans différentes institutions ayant le même mandat et la même responsabilité. L'absence de collaboration institutionnelle, la faible sensibilisation des parties prenantes et le déficit de communication ont maintenu les structures d'exécution dans l'ignorance du rôle joué par les autres institutions et ministères impliqués.

D'autres insuffisances identifiées concernaient les activités non coordonnées exécutées par différentes stratégies sectorielles de contrôle de la biosécurité utilisées par les diverses agences.

Les principales forces relevées étaient relatives à l'existence des experts et de certaines politiques sectorielles; bien que celles-ci se retrouvent dans plus d'un ministère, les missions et responsabilités étaient effectivement exécutées.

Après avoir identifié les faiblesses et les lacunes des cadres juridique et institutionnel, l'étape suivante adoptée dans le présent travail de consultation a consisté à proposer des options de politique possibles susceptibles d'être prises en compte pour mettre en place un cadre efficace et global en matière de biosécurité.

Par ailleurs, puisque les consultants ne sauraient imposer le type de système de contrôle de biosécurité à adopter par le Cameroun, ils optent plutôt pour une présentation de certaines stratégies de contrôle utilisées dans d'autres pays comme mentionné plus haut, qui pourraient servir d'exemples utiles à adopter et à adapter au Cameroun.

Les options retenues par la consultation concernent à la fois l'aspect institutionnel et l'aspect législatif:

- Sur le plan institutionnel, trois options peuvent être explorées, à savoir :
 - Option 1: Placer la biosécurité sous le regard vigilant d'un ministère sectoriel.
 - Option 2: la création d'un ministère en charge de la biosécurité.
 - Option 3: la création d'une Agence ou d'une Autorité chargée de la biosécurité.
- Sur le plan législatif, deux options se présentent également pour le Gouvernement :
 - Option 1 : adopter un texte qui prend en compte une vision d'ensemble et traite de façon intégrée la biosécurité dans la totalité de ses aspects.
 - Option 2 : réviser les législations sectorielles pour une meilleure prise en compte des préoccupations de biosécurité.

Enfin, l'intégration et l'harmonisation de toutes les politiques sectorielles de contrôle intégrées au sein de différentes institutions, la législation actualisée du cadre de biosécurité, et les stratégies qui comprennent la sécurité sanitaire des aliments, la santé des animaux et des végétaux, les espèces exotiques envahissantes, la protection de

l'environnement et les OGM, donneront à coup sûr au Cameroun, un outil précieux pour se conformer à toutes les obligations internationales en matière de commerce international et d'échange de produits alimentaires.